



Bagnols en Forêt



La vie du village
Janvier 2024



- **Le Mot du Maire** > 3
- **Communication** > *Le bulletin municipal* 4
> *Refonte du site internet* 4
> *Refonte des réseaux numériques* 5
- **Travaux et réalisations**
 - > *Le local du CCPF* 6
 - > *Le gîte communal* 6
 - > *Groupe scolaire* 6
 - > *Label Villes et Villages Fleuris* 7
 - > *La maison de santé* 7
- **Associations et évènements**
 - > *Portraits d'associations locales* 8
 - > *Le marché de Noël des associations* 11
- **Tourisme** > *Les missions de l'OTI* 12
- **Culture et patrimoine**
 - > *Festival Francis Poulenc* 13
 - > *Réfection du four à bois* 13
 - > *À vélo jusqu'à Pievo di Teco* 13
 - > *Grand Site de l'Esterel* 13
 - > *Révision du PLU* 14
- **Urbanisme** > *La loi EGAlim* 16
- **Environnement**
 - > *Régie municipale agricole* 17
 - > *Nature en ville* 17
 - > *Véhicules électriques municipaux* 17
- **Communauté de Communes**
 - > *Le Redevance Incitative* 18
 - > *L'unité de valorisation multifilières* 20
- **Opposition** > *Conseils de quartier* 22
- **Démocratie** > *Consultation citoyenne* 22
- **Etat-Civil** > 23

Mairie

- 🏠 1, place de l'Hôtel de Ville
83608 Bagnols-en-Forêt cedex
- ☎ 04 94 40 31 50
- 📠 04 94 40 67 57
- ✉ mairie@bagnolsenforet.fr
- 🌐 www.bagnolsenforet.fr
- 📘 <https://facebook.com/bagnolsenforet>
- 📺 YouTube : Mairie de Bagnols en Forêt

Bagnols-en-Forêt

Janvier 2024
est édité par la mairie
de Bagnols-en-Forêt

Directeur de la publication
René BOUCHARD
Rédacteur en chef
Vincent VAROQUI-ROLLAND
Rédacteur
Julien CIANFICHI

Conception / Mise en page
Gérard BRAIDA
Photos Vincent VAROQUI,
Gérard BRAIDA, Julien CIANFICHI
et équipe municipale

Tirage : 100 exemplaires
imprimés par EXAPRINT

Ne pas jeter sur la voie publique



Le mot du maire

Bagnolaises, Bagnolais,

Grâce aux pluies de printemps, l'été dernier fut moins contraignant qu'en 2022. Cette « pause » toute relative n'est pourtant pas le signal annoncé d'un retour à la normale. La baisse de la pluviométrie, la combinaison du dérèglement des précipitations avec l'augmentation des températures accentuent l'évaporation et, par voie de conséquence, empêchent la recharge des nappes phréatiques.

Pour anticiper cette pénurie annoncée, il ne suffira pas de réduire le gaspillage lié aux fuites du réseau, ni trouver de nouvelles sources d'approvisionnement. Chacun devra interroger sa manière d'utiliser la ressource et tendre vers plus de sobriété, seul comportement capable de préserver l'accès de tous à l'eau, ce bien commun.

Malgré ce contexte en tension, 2023 fut une année riche en évènements. De nombreuses manifestations culturelles et artistiques ont été programmées durant la saison estivale. Elles ont offert aux Bagnolais, comme aux touristes de passage, des soirées animées et conviviales sur la Place de la Mairie ou sur le parvis de l'église Saint Antonin. Je salue le dynamisme des associations locales qui contribuent grandement à l'attractivité de notre village en proposant tout au long de l'année des animations variées et festives.

La révision de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en cours. Deux réunions publiques ont déjà été proposées à la population et un atelier de concertation a rassemblé un groupe de Bagnolais motivés et désireux de co-construire un projet de territoire capable de répondre aux défis à relever : faire face aux changements radicaux qui s'annoncent et préserver l'habitabilité de notre territoire. Ce travail d'intelligence collective s'achèvera avant la fin du mandat et permettra la rédaction d'un document répondant aux objectifs recherchés en matière de sobriété, de résilience et de préservation du caractère rural de notre Commune.

Des travaux de réhabilitation de locaux municipaux (Police municipale, Service financier, four à bois) ont été réalisés afin de valoriser le patrimoine communal et d'optimiser les espaces mis à disposition des agents territoriaux pour exercer leurs missions. Cet objectif se poursuivra en 2024 avec l'aménagement de 2 garages situés sous le gîte communal, d'un local polyvalent et la réfection de 2 lavoirs communaux.

Bon nombre de ces travaux sont réalisés, en régie, par les agents techniques de la Commune. Ils mettent au service de la Collectivité leurs compétences et leur polyvalence. Je rends hommage à tous les employés communaux qui, par leur engagement au sein de la Collectivité, remplissent leurs missions de service public avec constance et professionnalisme.

Cet automne, les premiers légumes récoltés dans le potager municipal ont servi à la préparation de repas au sein du restaurant scolaire. Les projets « De la terre à l'assiette de nos enfants », puis « De l'assiette de nos enfants à la terre » sont un bel exemple d'économie circulaire, enseignée dès le plus jeune âge aux enfants de notre Collectivité.

Avec plaisir cette année, nous avons relancé le jumelage qui unit notre village à celui de Pievo di Teco. Début septembre, une soixantaine de Bagnolais s'est rendue dans cette localité de Ligurie pour renouer les liens historiques et indéfectibles qui rapprochent nos deux Communautés. Nous avons espoir que cette reprise perdurera et donnera lieu à de belles rencontres et de joyeux échanges avec nos « cousins » transalpins.

C'est en 2024 que nous testerons la mise en œuvre de la Redevance Incitative qui remplacera en 2025 la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Ce dispositif nous permettra de réduire de manière significative la quantité de déchets produite sur le territoire communautaire. C'est de cette manière que les coûts du service public de traitement des déchets, en constante augmentation du fait de la hausse de la fiscalité, du prix de l'énergie et des matériaux, pourront être contenus et supportés par le contribuable.

Comme pour l'eau, la sobriété en matière de production de déchets est une nécessité. « Trier, réduire, c'est l'avenir » est plus qu'un slogan. C'est un objectif qu'il faut atteindre au plus vite si l'on veut assurer la pérennité et la qualité du service déchets à des coûts raisonnables.

Pour conclure, souhaitons que cette année fasse toute sa place à la CULTURE. Ayons le courage de la nuance et le goût de la modération afin de sortir de la conflictualité. Rétablissons les conditions du dialogue et de l'écoute bienveillante. C'est à ce prix que nous renforcerons l'indispensable lien social qui structure toute Communauté humaine. Plus que jamais, il nous faut réaffirmer les valeurs de la devise républicaine : « Liberté, Egalité, Fraternité » auxquelles nous pouvons ajouter Laïcité et Solidarité. Depuis plus de 200 ans, Notre Pays se construit sur ces fondements mais aujourd'hui, notre devenir dépend de la capacité collective à défendre cette singularité.

Très amicalement,
René Bouchard
Maire de Bagnols en Forêt.





Communication

LE BULLETIN MUNICIPAL

En réponse à certains retours, votre bulletin municipal évolue dès à présent dans le fond comme dans la forme.

Les objectifs visés : tendre vers des informations plus accessibles, plus récentes et plus en phase avec vos attentes.

À compter de ce numéro, votre bulletin « nouvelle version » sera publié trimestriellement, et son volume devrait diminuer de moitié.

Cette réorientation vise à faciliter l'information générale des Bagnolais concernant les affaires de la Commune. En optant pour une publication trimestrielle, vous pourrez accéder de façon plus régulière aux actualités, aux projets en cours, aux événements à venir.

Le passage à un format avec un nombre de pages réduit rendra le bulletin plus concis et facile à consulter. Le bulletin véhiculera désormais les informations essentielles.



UNE COMMUNICATION MÉTAMORPHOSÉE

LA REFONTE DU SITE INTERNET MUNICIPAL

La Municipalité a opté pour un changement complet de la plateforme internet de son site en ligne. La toute nouvelle interface, en cours de finalisation, devrait vous offrir une expérience plus en phase avec les standards actuels, plus intuitive et complétée par de nouvelles fonctionnalités.

Le nouveau design met l'accent sur la simplicité et la clarté, facilitant ainsi la navigation pour les Citoyens de tous âges. Les informations essentielles sont désormais à portée de clic, garantissant une expérience utilisateur plus fluide.

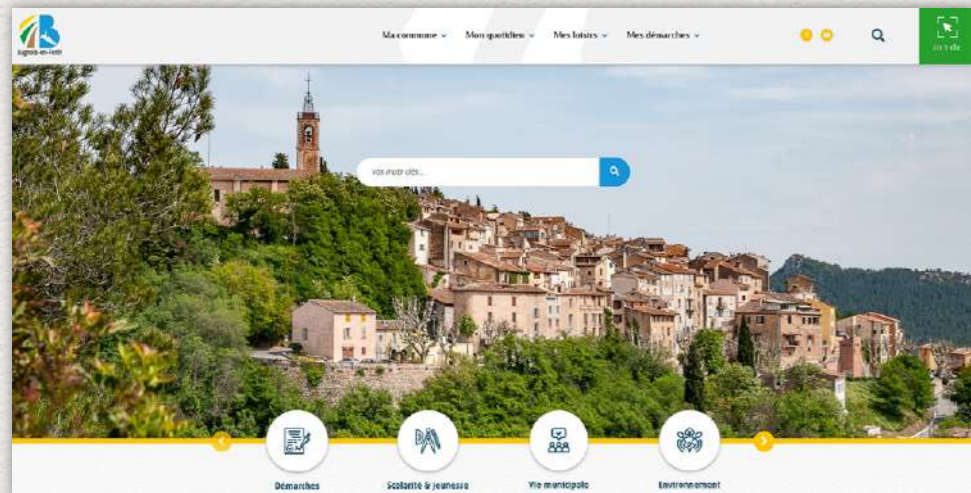
● Réactivité et Adaptabilité

Le site a été repensé pour être réactif et pour assurer une expérience optimale sur tous les types d'appareils, qu'il s'agisse d'ordinateurs de bureau, de tablettes ou de smartphones. Cette adaptabilité est devenue indispensable aujourd'hui, quand l'accès à l'information se fait souvent en déplacement.

Vers des services en ligne simplifiés : la refonte du site vise également à faciliter l'accès aux services en ligne : démarches administratives, formulaires ou demandes adressées à l'administration devraient être à la portée du plus grand nombre désormais.

● Écologie Numérique

Consciente du potentiel impact environnemental lié aux services numériques, l'équipe municipale a veillé à développer une nouvelle interface faisant la part belle aux pratiques durables. Des mesures ont été prises pour minimiser l'empreinte carbone associée à son utilisation, conciliant ainsi autant que faire se peut présence numérique et engagement en faveur du développement durable.



Ce changement du tout au tout permettra également de mieux intégrer les dernières lois en vigueur en matière de données informatiques, en particulier le fameux « Règlement Général sur la Protection des Données » (RGPD), ainsi que les textes régissant le fonctionnement des outils de démarches en ligne.

LA REFONTE DE NOS RÉSEAUX NUMÉRIQUES



La municipalité utilise plusieurs supports de communication numérique pour vous tenir informés de l'actualité sur le territoire. Pour cette nouvelle année, une refonte est opérée sur chacun des supports afin de répondre au mieux aux besoins des administrés.

Ligne éditoriale de la Page Facebook

<https://www.facebook.com/bagnolsenforet>

Ce réseau social rassemblera désormais l'ensemble des informations sur le territoire bagnolais, mais aussi tout ce qui aura trait au territoire du Pays de Fayence.

Autre nouveauté : les (nombreuses !) associations bagnolaises pourront faire parvenir leurs demandes de publications directement au Service Communication pour ce qui concerne les événements grand public organisés sur notre territoire.



La page Facebook sera aussi une vitrine de la Commune pour les touristes ou les personnes de passage sur notre territoire.

Ligne éditoriale de l'application Maire et Citoyens

L'application, qui jusqu'ici était un duplicata de notre page Facebook, ne le sera plus à partir de 2024. Elle aura sa propre identité, elle servira de connexion directe entre les administrés et la municipalité.

Une connexion directe dans les deux sens.

→ **De la Municipalité vers les Administrés**
Vous y trouverez toutes les informations officielles de la Municipalité ne concernant que les Bagnolais, comme les outils démocratiques (réunions publiques, concertations, travaux, Conseils Municipaux ...)

→ **Des Administrés vers la Municipalité**
● Les signalements avec possibilité de suivre l'état de ces derniers.
● Les questions aux élus via la messagerie privée.

La Municipalité vous invite donc à vous inscrire pour suivre les informations qui concernent VOTRE quotidien

Pour vous inscrire, rendez-vous sur : <https://mairesetcitoyens.fr/>



Pensez à renseigner votre adresse postale lors de l'inscription, la Municipalité souhaitant s'assurer que cette plateforme ne serve que l'intérêt public des résidents bagnolais.

Service Communication Bagnols-en-Forêt
communication@bagnolsenforet.fr



Travaux et réalisations

DEUX BÂTIMENTS PUBLICS REMIS EN ÉTAT POUR UNE MEILLEURE FONCTIONNALITÉ.

→ Dans les locaux du Comité Communal des Feux de Forêt (CCFF), il a été procédé à la réfection complète du bureau et des sanitaires, comprenant le doublage des murs, une nouvelle peinture, la reprise de l'électricité, ainsi que le remplacement des sanitaires.

Ces améliorations contribueront à renforcer l'efficacité opérationnelle des bénévoles du CCFF dans leur mission cruciale de prévention et de gestion des feux de forêt.



→ Dans le gîte communal, la rénovation de la salle de bain et des toilettes a été entreprise.

Un tout nouveau carrelage a été installé, ajoutant une touche de modernité. Les murs fraîchement repeints complètent ces travaux.



Travaux et réalisations

Le label « Villes et Villages Fleuris - Qualité de Vie » : Ambition et diversité.

La Commune a obtenu la première fleur du label « Villes et Villages Fleuris » en 2014.

Le label s'appelle maintenant « Villes et Villages Fleuris - Qualité de vie ».

L'ajout de la « Qualité de vie » fait partie des dispositifs mis en place par la Région Sud dans le cadre d'une politique équilibrée de protection de l'environnement et d'attractivité touristique au service d'une gestion durable. Ce label accorde dorénavant une place plus réduite à l'aspect « Fleurissement » au profit de mesures capables d'atténuer les effets du changement climatique et d'adopter un comportement économe et vertueux dans l'utilisation des ressources ou la gestion des déchets (une manière, par exemple, de répondre au déficit hydrique que subit le territoire communautaire).

Les mesures mises en œuvre par la Municipalité, depuis le début du mandat, ont permis de conserver cette fleur en 2023.



Groupe Scolaire Gagliolo Une rénovation « haute en couleur »

Le Groupe Scolaire Gagliolo se métamorphose pour offrir un environnement éducatif encore plus accueillant.

La garderie et sa petite cuisine, ainsi que les toilettes ont été repeints. Une salle de classe aménagée en dortoir pour les élèves de petite section vient compléter ces améliorations.



Les garde-corps de l'escalier et de la cour maternelle ont retrouvé leur éclat grâce à l'application d'une nouvelle couche de peinture. Les dalles souples recouvrant le sol de la cour de la maternelle ont fait place à une pelouse synthétique, apportant couleur et facilité d'entretien.



Enfin, un nouvel escalier et un portillon reliant la cour du primaire à un terrain communal, favorisent la communication entre ces différents espaces et permettent l'utilisation par les élèves d'une zone de compostage mise en place par le Service Déchets de la CCPF (voir article page 17 sur le Potager Municipal).



Maison de Santé

Des aménagements intérieurs qui répondent aux besoins des praticiens et de la patientèle.

Le secrétariat médical a été isolé de la salle d'attente mis à disposition des patients. Cet aménagement permet une meilleure confidentialité dans le traitement des rendez-vous et les réponses qui sont apportées aux consultations téléphoniques.

Ces ajustements visent à créer un environnement propice à la quiétude et à la discrétion, améliorant ainsi la qualité du service en direction des patients.



RÉTROSPECTIVES DE L'ANNÉE 2023

L'année 2023 a encore été riche en manifestations. La Municipalité souhaite laisser la parole aux associations et les remercier pour leur implication dans le développement de l'attractivité de notre village

DES ARCHÉOLOGUES EN HERBE À BAGNOLS-EN-FORÊT !

Le CAREX, musée de plein air en accès libre à Bagnols-en-Forêt, est un espace de découverte et d'apprentissage dans un cadre ludique et agréable pour les grands et les petits.

Cette structure municipale a été réalisée par l'association Arkéodidacte avec le soutien de la Municipalité, de la Communauté de Communes, du Département et de plusieurs partenaires scientifiques comme l'Université Côte d'Azur et le CEPAM (laboratoire d'archéologie de Nice). Elle est animée par des bénévoles, membres de l'association, et des archéologues professionnels...

En 2023, ce sont plus de 500 scolaires, dont toutes les classes de l'école du village, qui ont été accueillis pour découvrir l'archéologie.

Ce lieu original propose différents modules autour de l'archéologie

- Le Labyrinthe de l'évolution, pour découvrir l'évolution des grands singes.
- Le Roc'Art pour s'initier au monde de l'art pariétal et contribuer à une œuvre vivante et collective en perpétuel renouvellement.
- L'enquête « Qui fait chauffer la planète ? » pour mieux comprendre comment l'archéologie contribue à expliquer le changement climatique actuel.
- L'Archéobalade pour réviser les grandes périodes de notre histoire.

Pour 2024, l'association proposera de nouveaux projets

- Un cycle de conférences originales mêlant Archéologie et activités agro-pastorales de notre territoire en **janvier et mars**.
- En **juin**, pour les **Journées Européennes de l'Archéologie** vous pourrez participer à une enquête archéologique grandeur nature au CAREX.
- En **septembre**, les **Promenades Archéologiques** accueilleront de nouveaux habitants : les animaux de la Préhistoire vont venir peupler le labyrinthe de l'évolution !

En attendant nous vous invitons à découvrir Le CAREX et ses Promenades Archéologiques (qui viennent de souffler leur première bougie !), un site municipal qui contribue à l'attractivité de notre village, gratuit et accessible à tous, au détour d'une balade en famille ou entre amis.



Comité d'Action Culturelle 38^{ème} Festival Francis Poulenc

En 1958, Francis Poulenc découvre Bagnols, et dès lors vient fréquemment y séjourner.

Depuis 1984, chaque année, un hommage lui est rendu, à travers un Festival organisé par Danielle ABAD et les bénévoles du Comité d'Action Culturelle de Bagnols-en-Forêt (C.A.C.).

Le Festival a reçu en 2023 le label « Événement culturel en Pays de Fayence ».

Cette année, les trois concerts ont été donnés à Bagnols-en-Forêt, Saint-Paul-en-Forêt et Seillans.

En l'église de Bagnols, le dimanche 21 mai, la pianiste Anahit SÉRÉKIAN (présente pour la cinquième fois) et Guillaume DESHAYES, 1^{er} hautbois solo à l'Opéra de Toulon Provence Méditerranée, ont présenté un magnifique programme composé d'œuvres de Poulenc, Mozart, Schumann, Saint-Saëns et Mendelssohn.

Le 39^{ème} Festival POULENC est en cours de préparation.



PEINDRE À BAGNOLS

Tous les mardis de 13h30 à 16h30 au foyer municipal pour pratiquer différentes techniques picturales : peinture aquarelle, huile ou acrylique, dessin, pastel, fusain, encres....

Des membres de l'association nous aident à progresser dans la bienveillance et la bonne humeur. L'association accueille aussi bien les débutants que les initiés.

Nous exposerons nos travaux, comme chaque année, début juin au foyer municipal.

Nous animons un stand pour les enfants à la journée nature, au marché de Noël des associations ainsi qu'à l'occasion de notre exposition. Nous intervenons aussi à la maison de retraite de Bagnols.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à nous contacter.



Le partage d'une passion pour la Littérature



Ex Libris est une toute nouvelle association, créée en janvier 2023. Elle a pour objet de rassembler les personnes éprises de Littérature, autour d'animations ponctuelles ou régulières.



La Nocturne Littéraire, organisée le premier samedi de juillet 2023, a réuni sur la Place de l'Hôtel de Ville pas moins de 27 auteurs régionaux. Un concours de nouvelles a vu trois de ces auteurs récompensés, grâce notamment à la participation d'un jury local composé d'une dizaine de Bagnolais.

Un atelier d'écriture pour adultes est proposé chaque semaine, avec en fin d'année scolaire, la publication du recueil des textes. Recueil offert à la Mairie, l'école, l'Ehpad, et la bibliothèque, ainsi qu'à toutes les personnes inscrites à l'atelier.

Depuis septembre, un café littéraire mensuel, nomade selon les saisons, réunit une dizaine de personnes qui viennent parler des livres qu'elles ont aimés.

Enfin, plusieurs évènements sont prévus en 2024

Un référencement dans le cadre des Nuits de la lecture, permettra à l'Association de participer à un événement national qui se déroulera mi-janvier : la « Dictée Ex Libris » sera proposée à tous les volontaires le 19 janvier à 18h, au foyer.

Profitant de la Saint Valentin...dans le cadre de l'atelier d'écriture, des échanges seront initiés, avec les résidents de la Commune sur le thème des lettres d'amour ou de rupture, le 16 février à 16h au foyer.

Enfin, le 8 mars à 18h au foyer, une conférence de Mr Lecocq, l'un de nos fidèles auteurs, sera proposée. Elle portera sur l'écrivain Émile Gaboriau.

Et rendez-vous, bien entendu, au prochain salon du livre (Nocturne littéraire), le samedi 6 juillet 2024 à partir de 17h30 sur la Place de l'Hôtel de Ville !

Notre page facebook, afin d'être au courant de nos activités :

<https://www.facebook.com/profile.php?id=61550752503445>

Le Foyer Rural de Bagnols-en-Forêt



Créée en 1976, l'association fonctionne uniquement grâce à l'implication et la disponibilité de ses nombreux bénévoles. Elle offre à ses adhérents un grand choix d'activités : randonnées pédestres, danse country, ping-pong, scrabble, vélo de randonnée, couture, chorale. Grâce à sa bibliothèque qui contient environ 10 000 livres, elle permet également à ses adhérents lecteurs, petits ou grands, d'emprunter des livres gratuitement.

Pour sa saison 2022-2023, le Foyer a régulièrement proposé aux adhérents, comme aux non adhérents, de belles soirées théâtre, des après-midi diaporamas qui ont enchanté les spectateurs, un voyage en bus à la découverte de sites exceptionnels et bien sûr un très beau Festival d'été, au mois de Juillet, comprenant une soirée musicale, une soirée théâtrale et un après-midi Danse Country.

Chacune des manifestations organisées a permis la rencontre avec un public enthousiaste, ravi de ces bons moments de convivialité.

Le développement de notre programme d'activités se poursuivra durant la saison 2023-2024 grâce à la bonne volonté de nos bénévoles et aussi à celle de la municipalité qui soutient nos actions.



Alors n'hésitez pas à rejoindre le Foyer Rural, vous y trouverez certainement l'activité qui vous convient !

☎ 06 62 38 29 03 ✉ samlion06@gmail.com



Le comité de Jumelage

Après s'être inscrits auprès de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence (OTIPF), soixante-et-un Bagnolais ont pris le bus en direction de Pieve di Teco le dimanche 3 septembre 2023. Chacun a pu profiter de l'exposition annuelle de produits régionaux de la Vallée d'Arroschia. Une journée de liberté pour découvrir le village, son église, le petit théâtre Salvini, ses ruelles pittoresques et les productions du terroir.

Enrico PIRA, Maire nouvellement élu le 15 mai 2023, a réservé un très bel accueil et manifesté une grande disponibilité vis-à-vis de son homologue René BOUCHARD, de l'adjointe Sylvie PELISSIER, des conseillères Municipales Brigitte CAUVY et Marie-Christiane BESSI, ainsi que la Présidente du Comité de jumelage Danielle ABAD.

Durant l'après-midi, un moment de rencontre entre les deux Maires, en présence de Danielle ABAD et Eliana MAF-FONE, Présidente du Comité de Jumelage de Pieve di Teco, a permis de réaffirmer la nécessité de préserver les liens historiques qui nous unissent et de relancer les activités capables de rassembler les habitants de nos deux villages désireux de ne pas oublier leurs racines.



Des instants de partage, d'échange, d'amitié, pour continuer à faire vivre ce beau jumelage.

ORIG'IN83

2023... un bon cru pour ORIG'IN 83, école de danse et association sportive bagnolaise. Avant de repartir dans les starting-blocks pour 2024, nous avons envie de partager avec vous une petite rétrospective de 2023 ! Une année forte en événements sportifs, en gala de danse et en partage inter associatifs.

Un printemps de course à pied et de dépassement de soi ! Entre le marathon Var Provence Verte (une quinzaine d'adhérents sur la

ligne de départ !) et notre gala de danse dans la salle de spectacle de Fayence, mai était sous le signe de la cohésion et du dépassement de soi pour nos adhérents !

Un été chaud en sueur... Les 10km de Fréjus (une première pour certains de nos adhérents) et des cours sur le plateau St Anne pour profiter (et dégouliner) en extérieur. Ainsi que notre premier stage enfants multisports !

En automne c'était une rentrée pleine de nouveautés, un nouveau site internet (www.origin83.fr), un nouveau logo et un nouveau planning. Puis un mois d'Octobre Rose auquel nous nous sommes impliqués avec d'autres associations du canton pour promouvoir le dépistage du cancer du sein. Notre participation en masse (55 adhérents inscrits et plusieurs podiums) au Run de Demoiselles de la Motte. Et une touche de frayeur avec notre légendaire flash mob d'Halloween en partenariat avec Carrefour Contact.

Un hiver dans la joie de Noël avec la réalisation d'un magnifique gala avec pas moins d'une cinquantaine de danseurs de tout âge et notre flash mob au marché de Noël de Bagnols organisé par l'association des parents d'élèves.

Et bien sûr, tous nos cours de danse, de sport et de bien être à l'année ainsi que notre section escalade !

Une superbe année aux côtés de nos plus de 200 adhérents ! Merci et on se retrouve en 2024 pour encore plus de fun et de défis !

L'équipe ORIG'IN 83



L'A.P.E.E.F.G

L'Association des Parents d'Élèves de l'École Frédéric Gagliolo existe depuis 1 an et a pour but d'apporter une aide financière à l'école du village par l'organisation de différentes manifestations au sein de celle-ci et en dehors comme :

- Le Carnaval : défilé dans les rues du village derrière le caramantran créé par les enfants du périscolaire et suivi d'un après-midi récréatif dans la cour de l'école,
- La chasse aux œufs : chocolats offerts par l'association aux enfants de l'école,
- La Kermesse : organisée en lien avec l'école,
- Le centre aéré d'été : gouters offerts aux enfants,
- Halloween : après-midi récréatif avec ateliers manuels offerts aux enfants,
- Marché de Noël et venue du Père Noël à l'école avec photos individuelles pour les plus petits et de groupe pour les plus grands suivie d'une remise de cadeaux.

Pour l'année 2023/2024, les bénéfices de nos actions serviront à financer les olympiades de l'école.

L'association tient à remercier l'ensemble des parents et des bénévoles qui nous apporte leur aide tout au long de l'année mais aussi les commerçants du village qui nous soutiennent depuis notre création ainsi que les autres associations bagnolaises.



Pour la Sauvegarde du Patrimoine Bagnolais, l'année 2023 a commencé au printemps avec une balade-nature dans le secteur de l'Endre. Marjorie Ughetto, guide naturaliste, nous a fait découvrir les plantes sauvages comestibles dont regorge cet endroit et que l'on foule souvent sous nos pieds sans le savoir !



En mai et juin, S.P.B. s'est tourné vers les enfants de l'école Gagliolo en les conduisant sur les traces du passé à travers le village (classes de la GS au CE1) puis en initiant les plus grands (CM1 et CM2) à la moisson d'Antan, au fonctionnement d'un moulin à vent et aux différentes céréales les plus répandues.

Lors des journées du Patrimoine l'accent a été mis sur des objets de la vie quotidienne de nos anciens et des documents qu'ils utilisaient (agenda, cahiers de suivi des travaux agricoles...) avec Marie-Louise Magail qui a ouvert son musée privé et a fait découvrir aux passants quelques vieux outils.

Cette dernière activité avait d'ailleurs déjà été proposée lors du rassemblement des associations socioculturelles à Montauroux.

Parallèlement à l'Histoire de Bagnols, la chapelle Notre Dame était ouverte pour recevoir la chorale bagnolaise ainsi qu'un quatuor à cordes qui ont régalié un nombreux public d'un concert de qualité.

Cet automne, nous nous sommes rendus à la Manufacture de savons de Maître Savonito à Seillans. Là, nous a été expliqué dans le détail, grâce au fonctionnement des machines, la transformation des granulés de savon issus de la saponification jusqu'au produit final commercialisé.

Par ailleurs nous restons vigilants quant au dossier des Grottes de la Bouverie que la commune de Roquebrune dit siennes. Nous restons en contact avec M. le Maire de Bagnols afin de suivre les démarches entreprises par la commune.

D'autre part, la chapelle Saint Denis nous préoccupe, notamment l'état de ses fresques. Une rencontre a eu lieu avec la Fondation du Patrimoine qui a un rôle de conseillère en termes de finances. Reste à voir l'investissement que la commune de Bagnols est prête à faire pour initialiser ce dossier afin de solliciter des subventions complémentaires auprès d'organismes ou de mécènes.

Retour sur le marché de Noël des Associations

Le dimanche 10 décembre, le village s'est paré de ses plus belles lumières pour accueillir le Marché de Noël, fruit de la collaboration entre les associations locales.

Dès 9 heures du matin, le Boulevard du Rayol s'est transformé en un lieu magique, offrant une journée complète de festivités.

La matinée a débuté avec une démonstration éblouissante de gymnastique rythmique à 10 heures, suivie d'une danse country enjouée à 10h30.

À 11 heures, les petits et les grands se sont retrouvés autour de lectures de contes, plongeant ainsi dans des univers enchanteurs. L'énergie festive a persisté avec une nouvelle session de danse country à 11h30, créant une atmosphère chaleureuse.

À midi, l'apéritif a marqué une pause conviviale, offrant aux visiteurs l'occasion de partager des moments agréables. L'après-midi a été ponctuée d'un flash mob entraînant à 15 heures. Les amateurs de contes ont été comblés avec une nouvelle session de lectures à 15h30, transportant à nouveau le public dans des récits magiques.

Le clou de l'événement s'est produit à 16 heures avec l'arrivée tant attendue du Père Noël. Les yeux émerveillés des enfants et des adultes ont brillé à la vue du personnage emblématique, tandis que des friandises et des cadeaux étaient distribués, ajoutant une touche de magie à cette journée mémorable.



Comme chaque année, l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence (OTIPF) a œuvré conjointement avec les 9 Communes de notre territoire afin de créer des propositions touristiques attractives à l'échelle intercommunale.

Généralités

L'OTIPF est un EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial). Son Comité de direction est composé d'élus ainsi que de professionnels du secteur du tourisme.

Représentent Bagnols-en-Forêt :

- Madame Brigitte Cauvy et Monsieur Michel Fleury, Conseillers Municipaux, au sein du Collège des Élus,
- Madame Sylvie Fiorucci (Hôtel « Au Relais Provençal ») au sein du Collège des Professionnels.

L'OTIPF recense tous les professionnels du tourisme afin de pouvoir en assurer la publicité : Bureau d'Information Touristique, brochures, site internet.

Contact

- ✉ alaura.hardouin@paysdefayence.com
- ☎ 04 83 11 04 43 / 06 83 52 35 36

Mission accueil

Un Bureau d'Information Touristique a été ouvert pour la pleine saison estivale, du 4 juillet au 31 Août.

Suite à la fermeture des locaux attribués aujourd'hui à la Police Municipale, un nouvel emplacement au 469 Grande Rue a pu être testé. Ce nouveau local, bien qu'éphémère, a nécessité un aménagement complet : enseigne, présentoirs, boutique de produits locaux, rayon librairie, espace détente et matériel informatique.

L'accueil a été ouvert 5 jours/7, du mardi au samedi de 9h30 à 13h et de 14h30 à 18h. Il a été tenu par une employée saisonnière, Kim, titulaire d'un Master 2 en Histoire-Géographie et Sciences Historiques et parlant couramment l'anglais.

Le concept « Au fil des ruelles » et les documents présentant nos sites d'escalade dans les Gorges du Blavet ont été particulièrement consultés et appréciés.

Par ailleurs, un Point Relais Information est accessible toute l'année au sein de l'hôtel « Au Relais Provençal ».

Un numéro d'accueil unique disponible 7 jours/7 existe également pour tout le Pays de Fayence ➤ 04 94 76 01 02

C'est via ce numéro, par exemple, que les participants ont pu s'inscrire au voyage à Pieve di Tecò, notre Commune jumelée italienne.

Passage en revue des actions effectuées en partenariat avec notre Commune.

La Maison du Lac

Toute l'année, Bagnols-en-Forêt est représentée dans la boutique de la Maison du Lac :

- Des poteries de Brigitte Cauvy y sont exposées et vendues depuis son ouverture en 2017,
- Des livres pour s'initier à l'histoire et à l'archéologie sont proposés par l'association Arkéodidacte, tels que « Balade temporelle à Bagnols-en-Forêt » ou « Jabron, les premiers signes ... », bande dessinée illustrée par Carole Cheval.

Mission animation

- Les « Visites de la Passion » proposent, gratuitement mais sur inscription, des rencontres avec des personnes passionnées et passionnantes. Ce sont des instants privilégiés avec des artistes, des agriculteurs, des entrepreneurs...



En 2023, pendant les vacances de printemps, d'été et d'automne, 171 « Visites de la Passion » ont été proposées, pour plus de mille personnes au total !

Douze de ces visites-rencontres se sont déroulées à Bagnols-en-Forêt :

- 5 afin de présenter les Chantiers de Jeunes municipaux,
- 4 sur les thèmes du tri et de l'enfouissement des déchets,
- 3 sur le site du CAREx (Conservatoire d'Archéologie Expérimentale).
- À l'occasion de l'évènement « Le Var, Semaine Nature » le 5 novembre, l'OTIPF a offert une séance d'initiation à l'escalade dans les Gorges du Blavet.
- A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, l'OTIPF a édité un programme mettant en avant les rendez-vous organisés à Bagnols-en-Forêt.
- L'OTIPF a aussi organisé des sorties découverte lors des Journées Internationales des Forêts.



Culture et Patrimoine

Le Festival Francis POULENC

Chaque année, la Communauté de Communes participe au financement de certains festivals, qui sont alors labellisés « Évènement culturel du Pays de Fayence ».



L'OTIPF a soutenu le Festival Francis Poulenc et s'est impliqué dans la promotion des concerts programmés à Bagnols-en-Forêt, Saint-Paul-en-Forêt et Seillans.

Voyage à vélo vers Pieve di Tecò

Lundi 28 août, un groupe de quelques cyclotouristes prenait le départ depuis Bagnols-en-Forêt pour rejoindre Pieve di Tecò cinq jours plus tard.

Cette aventure, à l'initiative conjointe d'agents de la CCPF, d'élus et de Monsieur Parickmiller, Référent de Quartier, était ouverte à tous les volontaires. Un voyage imaginé pour permettre un déplacement avec le plus grand degré d'autonomie possible : sacoches, remorques pour vélo, camping.

L'itinéraire avait été tracé dans un esprit à la fois sportif et bucolique, menant le convoi via Mons (dont le Maire a accueilli chaleureusement les participants au beau milieu d'une averse fournie, qu'il en soit respectueusement remercié !), puis à travers les massifs des Alpes-Maritimes jusqu'au Col de la Lombarde, avant de franchir la frontière vers la vallée de la Stura di Demonte.

À l'arrivée, à Pieve di Tecò, les sportifs ont retrouvé le groupe de Bagnolais acheminés par bus pour profiter des festivités de l'évènement « Expo Valle Arroscia ».

Ce fut une belle expérience de « slow tourisme », ou « tourisme lent » ! (Forme de tourisme visant à réduire l'impact environnemental de ses déplacements et le respect des patrimoines existants, favorisant la proximité avec la nature et les rencontres).



VALORISATION ET PRÉSERVATION DE L'ESTÉREL

Le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (SMGSE) s'investit activement dans plusieurs projets de développement. Dans le cadre de la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI), des travaux ont été entrepris sur les pistes des Escolles, du Petit Roc, de la Pierre du Coucou et de Bayonne, renforçant ainsi la prévention et la sécurité.

Remerciements chaleureux aux Âmes Bienveillantes ayant achevé la réfection du four à bois bagnolais !

En 1988, en effectuant des travaux dans le local de la Grande Rue qui servait d'abri pour attendre l'autocar, les employés municipaux découvrirent le vieux four communal. Après d'importants travaux de remise en état, il est loué à Monsieur Robert Delvigne.

Figure emblématique de la vie du village, Robert était un personnage tout droit sorti de l'univers de Marcel Pagnol. Les clients, venus souvent de loin, attendaient patiemment sur le trottoir longeant le vieux four que la fournée soit prête. Devant le fournil qui exhalait le bois, la farine et le levain, Robert accueillait les dames qu'il appelait « Princesse » et y maniait avec délectation la langue de Shakespeare.



Avec le décès de Robert en 2007, l'odeur de feu de bois si caractéristique que l'on pouvait sentir très tôt dans les ruelles du village disparaissait.

En 2008, le vieux four reprend vie pour quelques temps avec Monsieur Youri Marousitch qui relance une activité de boulanger artisanal. Puis à nouveau, pendant plusieurs années, le four à bois ne fonctionnait plus.

Sous la mandature précédente, l'envie de rénovation prenait forme sous l'impulsion conjointe de Messieurs Jacques Giusti et Olivier Cleuziou.

À la début de la mandature actuelle, Jacques Giusti, Conseiller Municipal, s'entourait d'une équipe de bénévoles passionnés qui unissaient leurs compétences pour réhabiliter le local de l'ancien four, rénovant ainsi un élément du patrimoine local.

Fortes de leurs expertises variées, ces bénévoles ont méticuleusement restauré chaque pierre du four et soigneusement préservé son authenticité. La destination de ce local, qui sera ouvert au public, est en cours de réflexion.

La Municipalité tient à remercier chaleureusement tous les bénévoles, à savoir Messieurs Jean-Pierre Bessi, Christian Verrecchia, Michel Pelissier et Lucien Cianfichi, pour l'énergie et le temps qu'ils ont consacré pour que le four à bois retrouve son cachet originel.

Nous tenons également à remercier les entreprises et les particuliers qui ont participé par leur don à cette rénovation : RG Matériaux pour le carrelage, Monsieur Patrick Paoli de SOLFI pour les plaques de plâtre, Messieurs Lucien Cianfichi et Hervé Sailler pour les portes et Monsieur Bessi pour les matériaux divers. Merci à Jean-Jacques Dillies qui a permis d'utiliser des extraits de ses articles pour la rédaction de ce texte.



Par ailleurs, le SMGSE s'attache à valoriser le patrimoine naturel avec des aménagements significatifs. Le sentier de la taillière de meules et la face sud ont été réhabilités, facilitant l'accès aux grottes du Blavet depuis Colle Rousse, dans le cadre du Grand Site de France.

Ces initiatives témoignent de l'engagement continu du SMGSE en faveur de la préservation et de la mise en valeur du territoire de l'Estérel.



VERS UNE ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION COMMUNALE EN MATIÈRE D'URBANISME : LA RÉVISION DU PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Rappelons que le processus de révision de notre PLU, texte communal qui régira l'urbanisme sous toutes ses formes pour les prochaines années, est désormais enclenché.

La Municipalité s'est donné les moyens d'associer la population à cette démarche.

De petits groupes de Citoyens sont désormais partie prenante de cette indispensable révision.

Le premier atelier de concertation s'est tenu le 7 novembre dernier au Foyer Municipal. Une vingtaine de personnes, sur un panel d'une cinquantaine de volontaires, ont pu débattre des enjeux du PLU en devenir.

Les Citoyens présents se sont vu proposer un support leur permettant de formaliser une hiérarchisation des thèmes en fonction de l'importance qu'ils leur accordaient.



CLIMAT



RURALITÉ



CADRE DE VIE



Découvrez ci-après les résultats de ce premier atelier.

LES POINTS CLÉS

► Préservation de l'Environnement et Gestion des Ressources Naturelles

Tous les groupes soulignent l'importance de la conservation de l'eau, de la bonne gestion des forêts et la préservation de la biodiversité. L'intégration de ces aspects dans les réglementations urbanistiques est essentielle pour assurer un développement durable.

Application au PLU : intégrer des stratégies de gestion durable des ressources, comme la gestion de l'eau et des espaces verts, dans la planification urbaine.

► Développement Durable et Transition Énergétique

Les groupes appuient la nécessité d'une transition vers les énergies renouvelables, l'agriculture durable et le tourisme responsable. La mise en œuvre des énergies renouvelables et la promotion de l'agriculture durable sont cruciales pour un territoire énergétiquement plus autonome et respectueux de l'environnement.

Application au PLU : incorporer des politiques favorisant les énergies à moindre impact et l'efficacité énergétique dans les constructions et infrastructures.

► Cohésion Sociale, Culturelle et Économique

Les enjeux liés à la solidarité communautaire, à la préservation du patrimoine culturel et à la promotion de l'économie locale sont récurrents.

Application au PLU : prévoir des espaces qui favorisent le lien social, la valorisation culturelle et le développement économique local.

► Amélioration de la qualité de vie et des services locaux

Les besoins en matière de santé publique, d'éducation, de services de proximité et d'infrastructures sont soulignés.

Application au PLU : intégrer des équipements et services publics répondant aux besoins des résidents de tous âges.



► Mobilité durable et aménagement de l'espace

La mobilité durable, l'aménagement cyclable et la gestion des espaces de stationnement sont à prioriser et il convient de veiller à la réduction de l'empreinte écologique qui en résulte.

Application au PLU : concevoir un plan de circulation intégrant mobilité douce et réduction de l'impact environnemental.

► Adaptation au changement climatique et prévention des risques

Le PLU doit intégrer des mesures afin de prévenir les risques naturels et adapter notre territoire aux défis climatiques et environnementaux, et assurer ainsi sécurité et résilience.

Application au PLU : élaborer des stratégies d'aménagement tenant compte des risques climatiques et environnementaux.

LES ENJEUX HOLISTIQUES

► Cohésion Sociale et Économique

Renforcer le lien communautaire, valoriser le patrimoine culturel et soutenir l'économie locale.

► Qualité de Vie et Services Locaux

L'accès à des services de santé, d'éducation et des infrastructures adaptées aux besoins des résidents.

► Participation Citoyenne et Engagement Communautaire

Encourager l'implication des habitants dans les processus de planification et de décision concernant le PLU, qui doit refléter les aspirations de la Communauté.

LES ENJEUX PSYCHOLOGIQUES QUI RESSORTENT SONT :

► Bien-être des Résidents

La prise en compte de la santé mentale et physique des habitants, notamment par la création d'espaces verts et de loisirs, est essentielle.

► Sentiment d'Appartenance et Identité Culturelle

Promouvoir la culture locale et préserver les traditions afin de renforcer l'identité communautaire et le sentiment d'appartenance.

► Sécurité et Stabilité

Assurer un environnement sûr et stable pour le bien-être psychologique des habitants, ce qui comprend la sécurité routière et la prévention des risques naturels.

Pour rappel, l'ensemble des informations concernant le processus de révision du PLU se trouve sur cette page internet :

<https://urlz.fr/psUP>

Découvrez le compte-rendu de la réunion publique sur le Diagnostic Territorial et État Initial de l'Environnement présenté le 2 décembre 2023 :

<https://urlz.fr/poor>

Ce document présente une analyse approfondie du diagnostic territorial, des objectifs ambitieux des principaux plans et programmes, et les données socio-économiques communales.

Il présente un riche profil environnemental, mettant en lumière la topographie variée, les trames verte et bleue, les risques naturels, et les enjeux de sobriété foncière.

Ce document souligne également des initiatives majeures telles que la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), du Plan Climat, et bien plus encore.

Ce diagnostic est un résumé offrant une vision complète des projets et des décisions cruciales qui façonneront l'avenir de notre Commune.

Dates des prochaines concertation et réunion publique :

► Atelier concertation : le 7 mars 2024 à 18 h 00 au foyer municipal,

► Réunion de concertation publique : le 28 mars 2024 à 18h15 au foyer municipal.

Loi EGALim

La loi EGALim du 30 octobre 2018 vise à promouvoir une alimentation de qualité et durable dans la restauration collective.

Notre restaurant scolaire évolue chaque année, pour répondre aux impératifs de cette loi.

Les cinq principales mesures de la loi EGALim pour la restauration collective sont les suivantes :

- 1** Approvisionnements durables et de qualité. Depuis 2022 et la loi EGALim 2, la part obligatoire des produits durables ou « bio » doit être de 50%. Augmentée à 60% au 1^{er} janvier 2024.
- 2** Réduction du gaspillage alimentaire. La loi oblige les restaurants collectifs à effectuer une traçabilité des déchets.
- 3** Diversification des sources de protéines. La loi oblige à proposer un menu végétarien hebdomadaire à l'école pour répondre à une diversification des aliments.
- 4** Fin de l'utilisation de contenants et ustensiles en plastique. Depuis 2021, la Municipalité a signé une charte O plastique pour répondre aux demandes de la loi EGALim.
- 5** Informations des convives.

Loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC)

À compter du 1^{er} janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, le tri des biodéchets sera généralisé et concernera tous les professionnels et les particuliers.

Ce que dit la loi

"Les personnes qui produisent ou détiennent des quantités de déchets composés majoritairement de biodéchets sont tenues de mettre en place un tri à la source de ces biodéchets et :

- soit une valorisation sur place,
- soit une collecte séparée des biodéchets pour en permettre la valorisation et notamment, favoriser un usage au sol de qualité élevée."

"Au plus tard le 31 décembre 2023, cette obligation s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets."

Article L. 541-21-1 du code de l'environnement.

Les biodéchets sont composés à 80% d'eau, les incinérer est inutilement énergivore. Les enfouir génère du méthane, un gaz au pouvoir de réchauffement global 25 fois supérieur à celui du CO2. Il n'y a donc que des avantages à les trier pour les valoriser !

Les biodéchets

Déchets verts + Déchets alimentaires

Focus sur les déchets alimentaires

30 % des déchets ménagers = 83 kg par Français et par an

La loi s'applique à tous les Bagnolais. La Communauté de Communes du Pays de Fayence et la Municipalité ont mis à disposition des composteurs partagés pour les habitants du centre village et des composteurs individuels pour les autres.

Si vous n'avez pas encore effectué les démarches nécessaires pour récupérer votre équipement, nous vous invitons à consulter la page de la CCPF :

<https://www.cc-paysdefayence.fr/dechets/dechets-verts-et-compostage/>

Pour répondre à ces textes de loi, la Municipalité œuvre pour des changements profonds dans la restauration scolaire.



Le 25 septembre, la Municipalité vous avait présenté un article intitulé « de la Terre à l'assiette de nos enfants. »

Dans le cadre d'une régie agricole, le projet de potager municipal contribue à la mise en œuvre de la Loi EGALIM (2018) et de la Loi AGECE (2020). Il permet également d'informer les enfants sur la provenance des aliments qu'ils consomment au quotidien.



Des visites du potager sont réalisées par les élèves de l'école et les enfants du centre aéré.

La Régie Agricole Municipale



Aujourd'hui, la municipalité vous présente la suite qui vient terminer la boucle du cycle vertueux de ce projet.

De l'assiette de nos enfants à la Terre

L'installation d'un composteur aux abords du groupe scolaire permet de valoriser les bio déchets issus de la préparation des repas pour

les élèves. La municipalité souhaite initier un véritable partenariat avec les enseignants de l'école communale de manière à placer les enfants au cœur du processus et de leur donner les moyens d'accéder à une compréhension fine de la notion d'économie circulaire et de consommation alimentaire locale.



Le compost généré par les déchets alimentaires de l'école sera utilisé par la Régie Agricole Municipale afin de fertiliser les légumes pour les futures récoltes destinées au restaurant scolaire.

La boucle est bouclée !

LA NATURE EN VILLE

« La Nature en ville » : plus qu'un concept...une nécessité !

Cette année encore, l'équipe municipale a poursuivi son objectif de renaturation du cœur de village en replantant 5 arbres :

- Trois sur le Square Francis Poulenc.
- Un sur le Boulevard du Rayol, après le Foyer municipal.
- Un près de la Chapelle Saint Antoine.

Plus qu'une recherche esthétique ou l'obligation de remplacer les arbres malades, cette démarche concrétise la volonté de redonner toute sa place à la Nature dans un espace fortement urbanisé et de promouvoir la présence d'îlots de fraîcheur, capables de diminuer les effets des nuisances liées au changement climatique.



LES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX EN TRANSITION

Les Véhicules Électriques (VE) sont considérés comme une solution réduisant considérablement les émissions de gaz à effet de serre par rapport aux véhicules thermiques. En optant pour des VE, la Municipalité prend une initiative significative pour réduire son empreinte carbone.



L'utilisation par les agents des Services Techniques de VE permet non seulement de réduire l'usage de carburants fossiles, mais aussi de contribuer à la diversification des sources d'énergie, renforçant ainsi la résilience de la Municipalité face aux fluctuations des prix du pétrole.

Outre les avantages environnementaux, l'acquisition de VE présente également des avantages économiques. Les coûts opérationnels des VE sont souvent inférieurs à ceux des véhicules traditionnels, en raison de la simplicité mécanique des moteurs électriques.



Redevance Incitative

Qu'est-ce que la Redevance Incitative (RI) ?

La RI est le moyen efficace pour réduire les déchets, pour NOTRE territoire.
La RI est un DISPOSITIF qui REMPLACE la taxe d'ordures ménagères, dans une logique de DIMINUTION des déchets et de baisse d'impact sur notre environnement local.

La RI permet à notre territoire de réduire nos déchets et ainsi :

- D'être plus respectueux de l'environnement local.
- D'avoir une meilleure maîtrise des coûts.
- D'être plus juste.
- D'être plus responsable.

Que vous apporte la RI ?

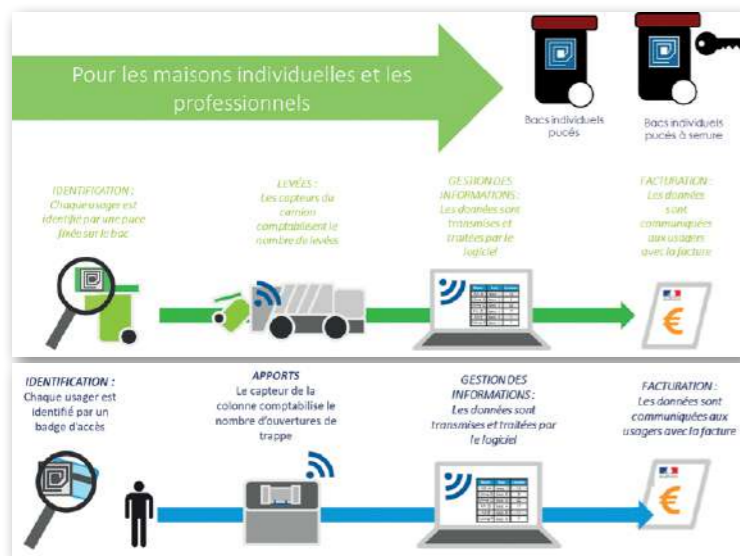
Dans une logique de DIMINUTION des ordures ménagères résiduelles destinées à l'enfouissement et de baisse d'impact sur notre environnement local,

La RI vous permet :

- De maîtriser votre facture.
- De réduire vos déchets.
- De contribuer en conscience à la préservation de votre environnement local.

Les modalités de collecte retenues

Pour les ordures ménagères



Pour les emballages et les papiers

Nouvelles consignes : dorénavant afin de simplifier le geste de tri, les papiers peuvent se jeter avec les emballages. Progressivement les bacs et colonnes pour le papier vont être retirés.



Pour les biodéchets

Le compostage permet de réduire les volumes d'ordures ménagères enfouies, ainsi que les nuisances olfactives associées.

► Pour les personnes possédant un jardin : la CCPF facilite la pratique du compostage en aidant financièrement les habitants à acquérir des composteurs individuels moyennant une participation de 15 €.



Les composteurs sont remis sur rendez-vous.

Lors de la remise, un guide du compostage ainsi que des conseils sont dispensés aux futurs utilisateurs.

Vous pouvez contacter le **04 94 85 93 89**

► Pour les copropriétés et les cœurs de village, la Communauté de Communes met à disposition des composteurs collectifs.



Grille tarifaire

Comment payez-vous le service aujourd'hui ?

Savez-vous comment est calculé aujourd'hui le coût du service pour la collecte et le traitement de vos différents déchets (fonctionnement des déchetteries, collecte en porte-à-porte ou collecte en point de regroupement, installation de colonnes de tri pour les cartons, les verres, les emballages, acheminement de tous ces déchets vers les sites de valorisation ou d'enfouissement...)?

Il suffit de consulter le détail de votre taxe foncière : l'une des colonnes porte le libellé « Taxe ordures ménagères » (TEOM). La TEOM est donc une **taxe incluse** dans votre taxe foncière. Elle est **uniquement** calculée en fonction de la valeur locative de votre maison.

Que votre foyer soit composé d'une, deux ou cinq personnes, que vous soyez résident permanent ou qu'il s'agisse d'une résidence secondaire peu occupée dans l'année, que vous fassiez

l'effort de trier vos déchets ou que vous n'y prêtiez aucune attention, la TEOM ne tient aucun compte de tous ces facteurs.

Imaginez une facture d'électricité qui ne soit basée que sur la taille de votre habitation, en écartant toute considération de votre consommation réelle. C'est pourtant ce principe qui est actuellement appliqué par le biais de votre TEOM.

Au 1^{er} janvier 2025, cette TEOM sera supprimée et remplacée par la REDEVANCE INCITATIVE

Comment sera facturée la Redevance Incitative ?

La Redevance Incitative est un mode de facturation qui prend en compte la quantité de déchets produits par votre foyer ou votre entreprise et qui permet de vous facturer en fonction de l'utilisation réelle du service. Son montant finance tous les services directs et indirects liés à la gestion des déchets.

Il sera proposé aux usagers 3 forfaits tenant compte de la production d'ordures ménagères (bac bordeaux), que l'on soit en point de regroupement ou en bacs individuels. Le principe étant de réduire au maximum les quantités de déchets enfouis et de favoriser le tri.

Ainsi le tri reste accessible sans restriction : vous pouvez présenter votre bac ou aller à la colonne autant de fois que vous le souhaitez pour les papiers, les emballages, les cartons et le verre.

Principe de la grille tarifaire

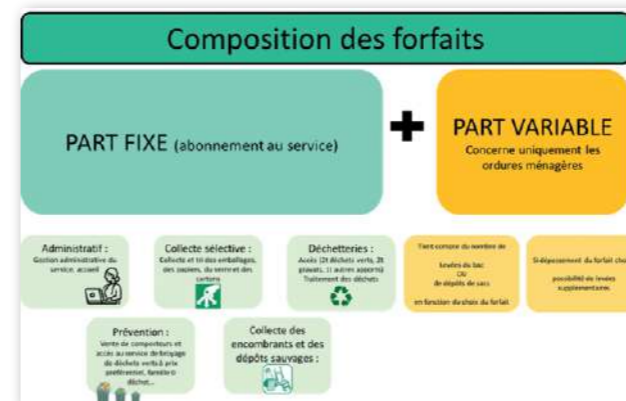
Chaque forfait de cette grille tarifaire comprend

- Une part fixe (abonnement au service) afin d'assurer le financement des coûts fixes.

	Point de regroupement	80L	120L	240L
FORFAIT COLLECTE A	1 à 26 dépôts de sacs	1 à 12 levées	1 à 12 levées	1 à 12 levées
FORFAIT COLLECTE B	27 à 52 dépôts de sacs	13 à 26 levées	13 à 26 levées	13 à 26 levées
FORFAIT COLLECTE C	53 à 104 dépôts de sacs	27 à 52 levées	27 à 52 levées	27 à 52 levées

+ 4 levées supplémentaires si dépassement des levées / dépôts inclus dans le forfait

- Une part variable en fonction du nombre de levées ou de dépôts de sacs d'ordures ménagères en fonction du choix du forfait.



Calendrier

2022 - 2023 ► années préparatoires

- Réalisation d'une enquête dite « de conteneurisation » par la société SCHAEFER afin que chaque foyer où le porte-à-porte peut être mis en place, dispose de bacs correspondant à ses besoins (bac au couvercle bordeaux pour les ordures ménagères + bac au couvercle jaune pour la collecte sélective des emballages et papiers),
- Equipement des camions de collecte afin qu'ils puissent comptabiliser le nombre de levées des bacs bordeaux,
- Redimensionnement des tournées d'ordures ménagères et de collecte sélective en fonction du nombre de foyers éligibles au porte-à-porte,
- Validation d'une première grille tarifaire pour la facturation « à blanc » de 2024.

2024 ► année de transition

- Facturation « à blanc » : chaque foyer recevra une facture qui ne fera l'objet d'aucun recouvrement. Grâce à cette simulation, l'usager pourra connaître le montant qu'il devra acquitter au titre de la collecte et du traitement de ses ordures ménagères. Il pourra également améliorer ses gestes de tri pour diminuer le nombre de collectes de son bac bordeaux et ainsi mieux maîtriser le montant de sa facture. Cette facturation à blanc permettra également à chaque foyer de choisir le forfait le plus adapté à ses besoins (cf. « grille tarifaire » ci-contre).

En 2024, la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** figurant sur votre bordereau de Taxe Foncière sera donc maintenue.

- Mise en service des badges pour les foyers qui ne peuvent être collectés en porte-à-porte. Ce badge leur permettra d'ouvrir les conteneurs d'ordures ménagères afin d'y placer leur sac poubelle (ce badge permettra également l'accès aux déchetteries du territoire).

2025 ► année de lancement

- Suppression définitive de la TEOM et passage effectif à la RI.

Pour tout renseignement (collecte, équipement en bac, composteurs, tri des déchets, broyage, redevance incitative...)

- Numéro d'appel unique : **04 94 85 93 89** (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)
- Courriels : environnement@cc-paysdefayence.fr
- Facebook : Service Déchets du Pays de Fayence
- Accueil : Mas de Tassy - 1849, RD 19 - TOURRETTES

A NOTER : L'année 2024 de facturation à blanc vous aidera à choisir le forfait le plus adapté à vos besoins. Le nombre de levées peut-être réparti comme vous le souhaitez tout au long de l'année.



IMPLANTATION DE L'UNITÉ DE VALORISATION MULTIFILIÈRES (U-V-M) DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR LE TERRITOIRE BAGNOLAIS

Dans le cadre d'une enquête informelle destinée à évaluer la connaissance des Bagnolais sur les mesures de « tri des déchets » qui entreront prochainement en vigueur, nous avons constaté une véritable méconnaissance du dossier « Unité de Valorisation Multifilières des déchets ménagers et assimilés » (UVM).

En effet, de très nombreux Bagnolais ignorent totalement qu'il se construit sur le site de la décharge des Lauriers, une usine de valorisation multifilières des déchets ménagers et assimilés, qui sera exploitée par le Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est du Var (SMIDDEV). Nous avons estimé important de profiter de ce Bulletin Municipal pour porter à leur connaissance l'ensemble de ce dossier.

Rappel historique

L'étude du rapport de juillet 2015, commandé par le SMIDDEV, sur le thème de la recherche de sites potentiels susceptibles d'accueillir une « UVM », fait clairement apparaître que les dés étaient pipés dès l'origine. Sur les 25 sites retenus (1 aux Adrets de l'Esterel, 5 à Fréjus, 3 à Puget sur Argens, 10 à Roquebrune sur Argens, 0 à St Raphael et 6 à Bagnols-en-forêt), il apparaît rapidement que celui des Lauriers sera retenu, malgré un critère défavorable causé par le relief et des risques géotechniques signalés. L'argument massue consiste à faire valoir la proximité immédiate de la décharge des Lauriers ouverte depuis 1976, avec la future UVM située sur le même site. A noter que cet argument a également été utilisé pour justifier de la création de la décharge du Vallon des Pins, ouverte depuis 2022.

Dommage pour toutes les générations de Bagnolais concernées !
Selon la célèbre citation :

« Pour qu'il y ait le moins de mécontents possibles, il faut toujours taper sur les mêmes ». (Jacques ROUXEL)

Dans la demande d'autorisation environnementale de mai 2020, liée à ce projet, il est précisé à la page 141 que, « dans le cadre des mesures compensatoires pour les atteintes à la biodiversité, c'est la commune de Bagnols-en-Forêt qui mettra une parcelle à disposition pour compenser la destruction d'une espèce végétale protégée ». Bien évidemment, l'intérêt financier du choix de ce site pour le porteur de projet, n'est jamais abordé dans aucun des documents d'études, et pourtant ...

En janvier 2022, René BOUCHARD, maire de Bagnols-en-Forêt, a adressé un courrier au Préfet du VAR, lui demandant le retrait de sa commune du SMIDDEV. Cette demande a vigoureusement été encouragée par René UGO, Président de la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF). Elle aurait pour motivation les problèmes techniques et administratifs de gestion du traitement des ordures engendrés par cette double appartenance de Bagnols-en-Forêt au SMIDDEV et à la CCPF depuis 2014.

Pour mémoire :

➔ Le traitement des déchets était assuré jusqu'alors, sur le territoire de la commune de Bagnols-en-Forêt, par le SMIDDEV.

➔ La collecte des déchets était assurée par la CCPF sur les 9 communes de son territoire, dont celle de Bagnols-en-Forêt.

Ce désengagement de Bagnols-en-Forêt du SMIDDEV désiré par le maire, n'est donc pas sans conséquence sur le traitement des déchets de notre commune.

La responsabilité de la CCPF dans cette demande ne faisant aucun doute, nous avons analysé le PV de délibérations du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF) du 12 avril 2022. Son Président, René UGO, déclare vouloir défendre les « intérêts » des Bagnolais. Notre commune serait selon lui, « dans une situation paradoxale avec, d'un côté, la mise en place de la redevance incitative pour la collecte, et d'un autre, le passage de leurs déchets résiduels par une usine de tri ». Ces difficultés seraient renforcées « par le fait que la CCPF et le SMIDDEV ont pris des orientations différentes pour réduire leurs déchets à la source ».

Les deux entités recherchent donc la même finalité, réduire leurs déchets, mais par des moyens très différents.

➔ « Le SMIDDEV a décidé de créer une usine multifilières dont l'objectif principal est de trier les ordures ménagères collectées pour en retirer les parties valorisables grâce à un procédé industriel ».

➔ « La CCPF, de son côté, par délibération du 8 décembre 2020, a décidé de mettre en place la redevance incitative dont l'objectif principal est de faire évoluer les comportements individuels en incitant chacun à réduire sa production de déchets en changeant ses habitudes de consommation, en compostant et en triant ».

René UGO poursuit : « Au point de vue de la dépense publique, les coûts s'ajouteraient entre celui de la mise en place de la redevance incitative et celui de la création d'une usine. »

Il rappelle enfin que « la communauté de communes n'avait pas donné son accord pour le traitement multifilières des déchets, au vu du coût trop important du projet de près de 5 millions d'euros ».

Il omet de préciser que l'accord d'implantation sur le territoire bagnolais de cette usine de traitement, a bel et bien été donné sans aucune réelle opposition, ni de la Municipalité précédente, ni de la CCPF, au nom de l'intérêt général.

Ce choix satisfaisait en réalité tout le monde, du porteur de projet aux autres communes de la CCPF, bien contentes de voir cette unité de traitement des déchets loin de leurs territoires !

Nous constatons d'ailleurs que ce divorce avec le SMIDDEV est toujours âprement défendu au conseil communautaire par René UGO, le Président de la CCPF et non par le premier concerné, à savoir René BOUCHARD, maire de notre commune, 4^{ème} vice-président référent de la commission « déchets » et surtout représentant du propriétaire du terrain d'assiette d'implantation du site.

Nous constatons donc que les Bagnolais, une nouvelle fois contraints de satisfaire le sacro-saint « intérêt général », ne vont aucunement bénéficier des prestations de cette UVM, pourtant implantée sur leur territoire, en raison du choix de la mise en place de la taxe incitative optée par la communauté de communes. Ils en subiront cependant les nuisances, liées notamment au transport des déchets des communes liées au SMIDDEV (estimation de 35 à 45 camions par jour). (Source : avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) du 15/10/2019 qui met en exergue « les incidences environnementales de cette noria de camions en termes de bruit, de qualité de l'air et de cadre de vie et recommande de revoir les hypothèses de trafic routier et leurs incidences sur l'environnement et la santé humaine. »)

Quel était donc l'intérêt pour Bagnols-en-Forêt, d'avoir laissé implanter une usine multifilières (UVM) sur son sol, alors qu'elle ne pourra pas en bénéficier ?

Nous pensons réellement que les Bagnolais sont les victimes d'un véritable marché de dupe, négocié et approuvé par la municipalité précédente, et accepté par l'actuelle.



MAIS CE N'EST PAS TOUT

Pour une meilleure compréhension, analysons en détail la convention d'occupation du domaine public, signée le 18/10/2016, entre la commune de Bagnols-en-Forêt et le SMIDDEV, pour une durée de **45 ans (valable jusqu'au 18/10/2061)** en précisant que cette UVM en cours de construction, est implantée sur le site de la décharge des Lauriers. Ces deux entités (décharge et usine multifilières), font l'objet d'une **même et unique convention d'occupation du domaine public**. La convention précise :

« La mise en oeuvre par le SMIDDEV de ses obligations dites de « post exploitation » de l'ISDND des Lauriers, de l'exploitation d'une installation de stockage des déchets ménagers, par rehausse du site 3, pour une période transitoire qui prendra fin à la mise en service du centre de valorisation des déchets (en cours de construction) et pour la construction et l'exploitation pour une durée de 40 ans de ce centre de valorisation des déchets ».

La construction de l'UVM ayant pris du retard, suite à de graves problèmes rencontrés sur le chantier, la décharge des Lauriers est toujours en exploitation. La redevance actuelle de **370 000 €**, pour l'enfouissement des déchets, a été indexée annuellement sur l'indice INSEE du coût de la construction. En période « post exploitation », c'est-à-dire pendant toute la période de désaffectation du site et de son entretien après désaffectation, la redevance sera ramenée à **187 000 €** indexée sur les mêmes bases, pendant la durée de **25 ans**, soit en 2049.

OR, la Directive européenne 1999/31/CE du Conseil du 26/4/1999 concernant la mise en place des Déchets, (publiée au Journal Officiel sous le n° L182 du 16/07/1999), dans son article 10, exige un suivi à long terme et fixe une **durée minimum de 30 ans** pour la « post exploitation ».

On peut déjà constater que la convention du 18/10/2016 qui fixe la durée « post exploitation » à 25 ans, ne respecte pas cette Directive européenne.

QU'EN EST-IL DE LA REDEVANCE DE L'UNITÉ MULTIFILIÈRES POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LE SITE DES LAURIERS ? AUCUNE REDEVANCE N'A ÉTÉ PRÉVUE !

EN CONCLUSION :

La commune de Bagnols-en-Forêt, qui accueille sur son territoire une UVM sur le site des Lauriers.

- A dû fournir une parcelle de terrain de 2,36 hectares dans le cadre des mesures compensatoires.
- Ne respecte pas la Directive européenne sur la durée de « post exploitation » qui est de **30 ans minimum** au lieu des **25 ans** retenus.

- N'encaissera une redevance de 187 000 € indexée que **jusqu'en 2049**, au lieu de la percevoir jusqu'à **2054 minimum**.
- Subira les nuisances liées aux activités de cette usine, notamment le transport des déchets « entrés » non triés et celui de la « sortie » des déchets ultimes à destination de la décharge du Vallon des Pins.
- Ne bénéficiera pas des prestations de l'UVM pour des raisons purement politiques, aussi louables soient-elles.
- Ne bénéficiera pas des retombées financières dès que l'UVM sera opérationnelle.

Mais plus scandaleux encore :

- **Aucune redevance n'a été prévue pour l'occupation de domaine public de l'usine multifilières jusqu'en 2061, fin de la convention. Autrement dit, la commune met gratuitement son domaine public à la disposition du SMIDDEV. En a-t-elle le droit ?**

En tant que Conseillers municipaux de l'Opposition, nous dénonçons vigoureusement cette convention, signée au mépris des intérêts de la Commune et demande avec la plus grande fermeté qu'elle soit renégociée dans l'intérêt des Bagnolais. Elle doit prendre en compte la Directive européenne sur la durée de la « post exploitation » et mettre en place une redevance pour l'occupation du domaine public de l'usine multifilières.

Unité de Valorisation Multi-Filières des Déchets Ménagers, p.9, SMIDDEV



http://www.smiddev.fr/telechargements/SMIDDEV_UVM_BD.pdf

Les Conseillers municipaux de l'opposition vous souhaitent à toutes et à tous, leurs meilleurs voeux pour la nouvelle année.

Jean-Pierre CHOISELAT, Jérôme SAILLET, Denis COUTIN
Bagnols-en-Forêt le 28/11/2023





CONSEILS DE QUARTIER

Une nouvelle Citoyenne Référente pour le quartier n° 1, le centre village

Monsieur Darrigrand-Bientz a remis sa démission de ses fonctions de Référent du quartier n°1 à Monsieur le Maire en octobre dernier. La Municipalité tient à le remercier pour son implication au service de l'intérêt général.

Un appel à candidature avait été lancé début décembre afin de pourvoir cette fonction démocratique. Une seule candidature nous étant parvenue, il n'a donc pas été utile d'organiser une élection.

Madame Cindy Benbalit Gasparollo est nommée Référente du quartier n°1 à compter du 1^{er} janvier 2024. Félicitations et bienvenue !

Rappelons que ce quartier compte deux Référents. Monsieur Parickmiller continue, bien évidemment, à exercer ses fonctions. Nous tenons à le remercier pour son engagement.

Madame Benbalit Gasparollo se présente en quelques mots :



« Nouvelle Bagnolaise depuis février 2022, à mon arrivée je suis devenue bénévole à l'association du P'tit Rien Bagnolais car je souhaitais participer à la vie associative de notre village tout en m'intégrant. J'ai 47 ans, je suis mariée sans enfant et je travaille comme aide à domicile auprès de personnes âgées. J'ai souhaité devenir Référente de quartier car je suis déjà très attachée à notre beau village qu'est Bagnols et je souhaite m'impliquer davantage dans la vie de notre collectivité et ainsi être le relais entre les habitants et la Mairie. Je souhaite participer à l'amélioration de la qualité de vie du quartier en collectant les incidents, les anomalies constatées et les ressentis des habitants, et ainsi leur permettre d'être acteurs de leur quartier, en encourageant leur expression et leur participation. »

CONSULTATION CITOYENNE

Une « édition spéciale mi-mandat » pour cette 4^e Consultation Citoyenne annuelle

Comme à chaque rentrée, la Municipalité a souhaité vous consulter afin d'affiner sa feuille de route.

Mais l'édition 2023 de ce rendez-vous démocratique

prenait tout son sens puisqu'elle intervenait au bout de la première moitié des 6 années dont disposent les élus pour appliquer leur programme... Ou pour l'adapter au besoin, en ces temps de bouleversements et de remises en question nécessaires.

Ce ne sont pas moins de 172 Citoyennes et Citoyens qui ont pris le temps de répondre à cette mouture un peu plus complexe que d'habitude, mais ô combien importante pour la suite de nos actions. Qu'elles et ils en soient remercié(e)s.

Les points-clés sont les suivants :

- Environ un répondant sur deux estime que l'image de la Commune s'est améliorée.
- Les grandes lignes des politiques instaurées depuis le début de notre mandat sont confirmées : le tourisme de pleine nature (80% d'opinions favorables, sous conditions), le projet de reconquête d'un certain degré d'autonomie alimentaire (87% d'opinions favorables).
- De belles propositions concernant de nombreux sujets comme le maintien de l'autonomie des séniors, la diversification des sources de revenus pour la Commune, les transports et l'énergie, la Démocratie.

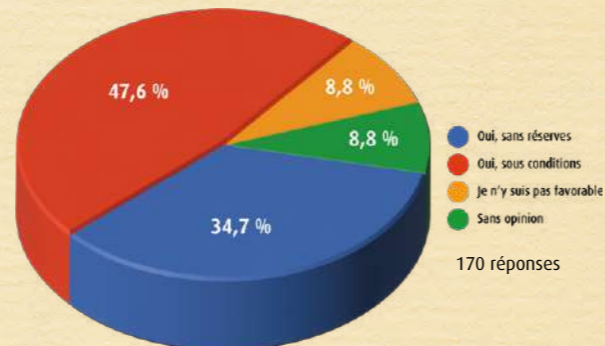
■ Un bilan sans concession : les points positifs et les points négatifs attribués par la population après ces trois premières années.

■ Les 4 axes prioritaires pour la seconde moitié du mandat selon les Citoyens bagnolais :

- 1 - L'eau ;
- 2 - Les infrastructures pour l'enfance et la jeunesse ;
- 3 - La réfection des voiries ;
- 4 - L'urbanisation à freiner drastiquement.

Enfin, la Municipalité tient vous remercier pour les nombreux messages d'encouragement ou de félicitations qui nous ont été adressés par le biais de cette Consultation.

Partagez-vous la politique actuelle de développement d'un "tourisme de pleine nature" sur notre territoire communal ? (VTT, pumtrack, parcours d'orientation, etc.).



<https://urlz.fr/poot>



Naissances

- BOSIO Jules,
- REIBEL Thalya,
- NORE REKIKA Mandy,
- NATALINI MALANOT Léo,
- CHIRAIN Lana,
- ESPERE Nolan,
- NICOLLET PREMAT Arthur,
- OLIVIER Nino,
- JACQUIN Logan,
- BEGON Constantin,
- WANAKAEN Zoé,
- STUM Hugo,

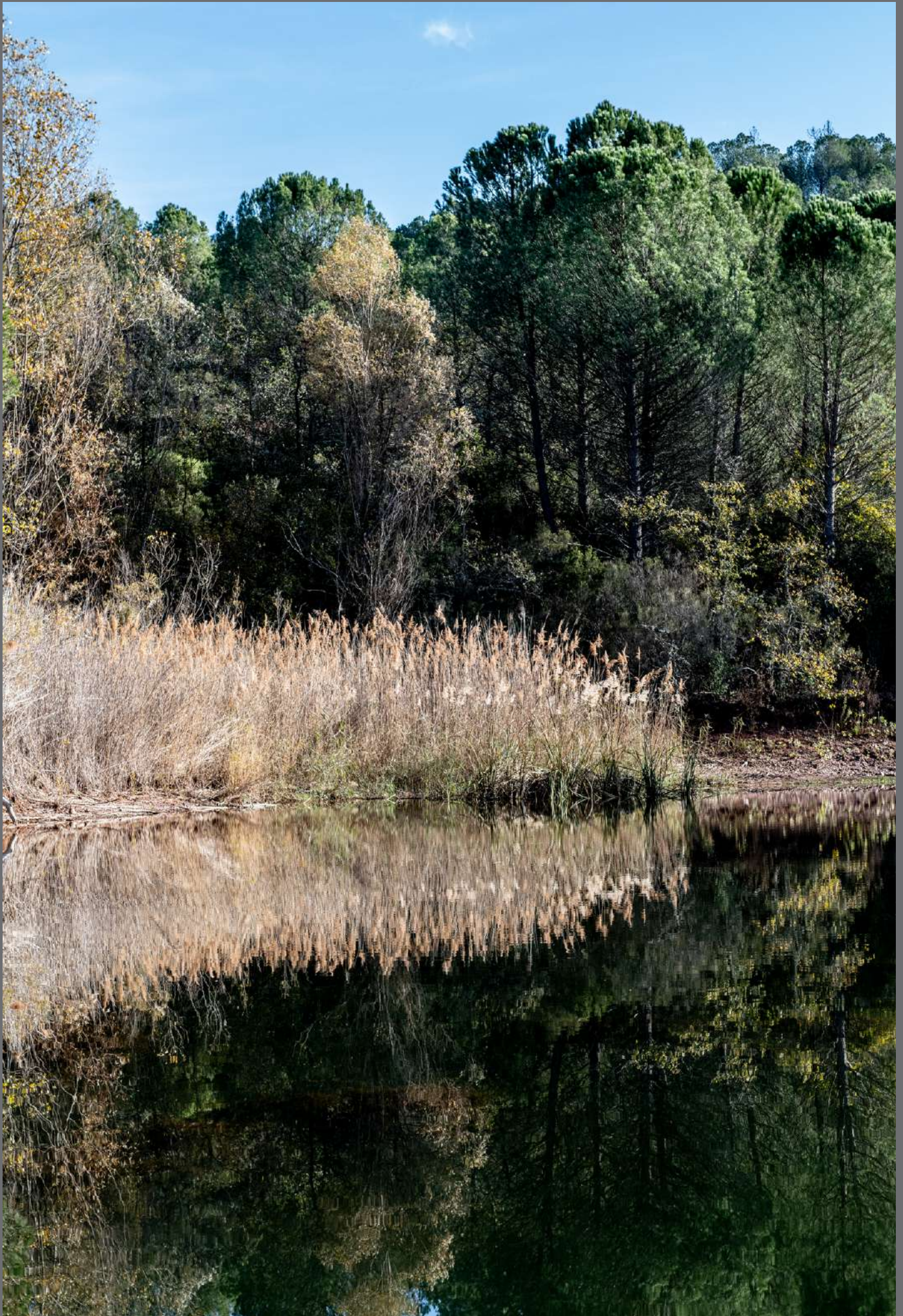
- LALLEMENT BOURGEOIS Samuelle,
- LEMARCHAND Lola,
- LABADIE ALCINDOR Myho,
- TRAORE Kayla,
- BAILLEUL Marcus,
- NADALUTTI Aëlie,
- METREAU BESSI Paul,
- BIENAIMÉ Lola,
- GUILLEMETTE Mélya, ,
- BENCHABANE Nohlan,
- GALEA DUCLOS Aimé

Mariages

- WAGNER Godefroy & CLERMIDY Aurélie,
- MASSAFERRO Bernard & BOULAND Jessie,
- GANEMAN-VALOT Martine & GAUTHIER Françoise,
- DE ORDENANA Daniel & OTHAMOT Charmelle,
- GIORDANO Thery & CHORIER Marie-Eve,
- SANCHEZ Sébastien & DELICHERE Caroline,
- VIGIER Stéphane & HABBAR Houria,
- SIMONE Gérard & GIACALONE Lyndia,
- COLLET Georges & HUS Amandine,
- SCHLEGEL Fabien & LE BOEDEC Aurélie,
- BOTTIN Olivier & BERTLOT Isabelle,
- ARBOGAST Franck & DEDULLE Claude,
- MARTIN Titouan & LAFOREST Louise,
- VASSEUR Steve & BOULHARES Grégory,
- AZZONE Cyril & PROST-DUMONT Jessica,
- VINCENT Mathieu & GHAZERIAN Marie.

Décès

- DUIVON Jacqueline,
- SEGRETO Anna,
- RÉA Jacqueline,
- CAMPAGNE Monique,
- SIBONI Marcel,
- BUTTY Nicole,
- FRANCOISE Guy,
- LAPLANCHE Roger,
- CORBISIER Marie-Rose,
- ECUER Marcel,
- LETAILLER Jean,
- GARRIGA Christian,
- HERAULT Jeannine,
- CRUVELLIER Huguette,
- GONZALES Marcelle,
- DUFAYEL Jacqueline,
- PIOCHE Marie-Claire,
- SANTER Christiane,
- PIO-ULSKI Alexandra,
- DUFEUTRELLE Sarah,
- DISDIER Ernest,
- DE MONLÉON Geneviève,
- VAN DEN BRULE Jacques,
- BERTLOT Michel,
- CASTELAIN Josette,
- PONTHET Jacqueline,
- TOMAS Estrella,
- DAVID Marie,
- CHENAL Jacqueline,
- GHIGO Serge,
- BJELOBRK Dusan,
- LEJEAL Thérèse,
- TAULIN Patrick,
- GAUDILLERE Daniel,
- PERRAUD Jeanne,
- TACCHELLA Marie,
- CHEVALLET Raymonde,
- BULTJAUWE Ginette,
- ARNEODO Agile,
- HATFIELD David,
- LEYMBERGER Christian,
- PONCET Louise,
- GUEDON Ginette,



Lac de Garoutte